

# 20<sup>ème</sup> Rallye Coeur de France

## REGION CENTRE VAL DE LOIRE

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES

29 & 30  
SEPT 2017



**Rallye  
Coeur de  
France**  
Région  
Centre  
Val de Loire

VENDÔME



**MODERNE**

## REGLEMENT

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES.  
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TEAM.  
TROPHEE MICHELIN.  
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES FEMININ.  
TROPHEE CLIO R3T FRANCE.  
TROPHEE IGOL.  
COUPE DE FRANCE DES RALLYES Coefficient 4.  
TROPHEE HANDIRALLY.  
Championnat de la Ligue du Centre Val de Loire.  
Championnat de l'ACO.  
Challenges de l'ASA ACO Perche - Val de Loire.





## REGLEMENT PARTICULIER



# 20<sup>ème</sup>



## RALLYE COEUR DE FRANCE

**28 - 29 et 30 Septembre 2017**



CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES.  
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TEAM.  
TROPHEE MICHELIN.  
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES FEMININ.  
TROPHEE CLIO R3T FRANCE.  
TROPHEE IGOL.  
COUPE DE FRANCE DES RALLYES Coefficient 4.  
TROPHEE HANDIRALLY.  
Championnat de la Ligue du Centre Val de Loire.  
Championnat de l'ACO.  
Challenges de l'ASA ACO Perche - Val de Loire.

## **LISTE DES ADRESSES**

### **Organisateur / secrétariat**

COEUR DE FRANCE ORGANISATION  
Mairie - 1 place de l'Hôtel de Ville  
41360 SAVIGNY SUR BRAYE  
Tél. : 00 33 (0)2 47 27 75 86  
E-mail : rallyecoeurdefrance@yahoo.fr

### **Direction de Course**

### **Collège des Commissaires Sportifs**

### **Presse**

### **Affichage Officiel**

### **Accueil des Officiels**

### **Vérifications Administratives**

### **Vérifications Techniques**

### **Distribution Carnet Itinéraire**

Minotaure  
2 rue César de Vendôme  
41100 VENDÔME  
Tél.: 00 33 (0)2 47 27 75 86

### **Parking Plateaux**

Rue de la Perchaie (Près du Centre LECLERC)  
41100 VENDÔME

### **Parc Fermé**

Place de la Liberté  
Rue du Docteur FATON  
41100 VENDÔME

### **Parc Assistance**

Quartier Rochambeau  
41100 VENDÔME

### **Village VIP**

Allée de Yorktown  
41100 VENDÔME

### **Podium, Remise des Prix**

Podium  
Place St-Martin  
41100 VENDÔME

### **Vérifications Finales**

Concession CITROEN  
71 Route de Paris  
St-Ouen  
41100 VENDÔME

**PROGRAMME - HORAIRES**

Dès obtention du permis d'organisation FFSA.		Parution du règlement, ouverture des engagements	
<b><u>Lundi 11 septembre 2017</u></b>	<b><u>Minuit</u></b>	Date de fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits en Championnat de France et/ou au Trophée Michelin, et aux coupes de marques.	
<b><u>Lundi 18 septembre 2017</u></b>	<b><u>Minuit</u></b>	Clôture des engagements	
<b><u>Vendredi 22 septembre 2017</u></b>	<b><u>16h</u></b>	Publication de la liste des engagés et des horaires de Vérifications Techniques.	
	<b><u>17h - 21h</u></b>	Publication du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires	<b><u>Minotaure</u></b>
<b><u>Samedi 23 septembre 2017</u></b>	<b><u>8h - 12h</u></b>	Publication du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires	<b><u>Minotaure</u></b>
	<b><u>9h-20h</u></b>	Reconnaisances 1 <sup>ère</sup> session (jours 1 et 2)	
<b><u>Dimanche 24 septembre 2017</u></b>	<b><u>9h-20h</u></b>	Reconnaisances 1 <sup>ère</sup> session (jours 1 et 2)	
<b><u>Mardi 26 septembre 2017</u></b>	<b><u>17h - 21h</u></b>	Publication du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires	<b><u>Minotaure</u></b>
<b><u>Mercredi 27 septembre 2017</u></b>	<b><u>8h - 12h</u></b>	Publication du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires	<b><u>Minotaure</u></b>
	<b><u>9h-20h</u></b>	Reconnaisances 2 <sup>ème</sup> session (jours 3 et 4)	
<b><u>Jeudi 28 septembre 2017</u></b>	<b><u>9h-16h</u></b>	Reconnaisances 2 <sup>ème</sup> session (jours 3 et 4)	
	<b><u>10h-12h30</u></b> <b><u>12h30-15h</u></b>	Shakedown réservé CFR et Coupe de marque Shakedown tous concurrents	<b><u>Villérable</u></b>
	<b><u>14h-16h</u></b>	Vérifications administratives complémentaires	<b><u>Minotaure</u></b>
	<b><u>15h - 21h</u></b>	Vérifications Techniques obligatoires	
	<b><u>15h15</u></b> <b><u>21h30</u></b>	Mise en Parc Fermé à l'issue des Vérifications Techniques	<b><u>Place de la Liberté</u></b>
	<b><u>14h - 18h</u></b>	Accueil des Officiels	<b><u>Minotaure</u></b>
	<b><u>16h30</u></b>	1 <sup>ère</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<b><u>Minotaure</u></b>
	<b><u>18h</u></b>	Conférence de Presse	<b><u>3<sup>ème</sup> Volume</u></b>
	<b><u>18h30</u></b>	Tirage au sort Trophée Michelin	
	<b><u>18h30</u></b>	Formation des Chronomètres	<b><u>Minotaure</u></b>
	<b><u>20h</u></b>	Briefing du Directeur de Course	<b><u>Minotaure</u></b>
	<b><u>23h</u></b>	Affichage des équipages admis à prendre le départ et de l'ordre et des heures des départs	<b><u>Minotaure</u></b>
<b><u>Vendredi 29 septembre 2017</u></b>	<b><u>8h30</u></b>	Départ 1 <sup>ère</sup> étape Départ des VHC devant le Championnat de France	<b><u>Place de la Liberté</u></b>
	<b><u>20h34</u></b>	Arrivée 1 <sup>ère</sup> étape 1 <sup>er</sup> VHC	<b><u>P. Liberté</u></b>
	<b><u>22h30</u></b>	Affichage du classement partiel et ordre et heures de départ de la 2 <sup>ème</sup> étape	<b><u>Minotaure</u></b>
	<b><u>23h55</u></b>	Affichage de l'ordre et des heures des départs de la 2 <sup>ème</sup> étape	<b><u>Minotaure</u></b>
<b><u>Samedi 30 septembre 2017</u></b>	<b><u>9h00</u></b>	Départ 2 <sup>ème</sup> étape Départ du Championnat de France devant les VHC	<b><u>Place de la Liberté</u></b>
	<b><u>13h50</u></b>	Arrivée 2 <sup>ème</sup> étape 1 <sup>er</sup> VHC	<b><u>P. Liberté</u></b>

	<b><u>17h08</u></b>	Parc de Repositionnement (CH 11A)	<b><u>LECLERC</u></b>
	<b><u>17h45</u></b>	Arrivée du rallye, podium (CH11C), remise des prix  A partir de 17h50 entrée en parc fermé d'arrivée, régime de parc fermé entre le CH 11A et le CH11D	<b><u>Pl St-Martin</u></b>  <b><u>Place de la Liberté</u></b>
		Affichage 30mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé CH 11D.	<b><u>Minotaure</u></b>
		Vérifications finales dès l'arrivée	<b><u>CITROEN ST-OUEN</u></b>



## **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

LASA ACO Perche Val de Loire organise du 28 au 30 septembre 2017 en qualité d'organisateur administratif et avec le concours de Cœur de France Organisation comme organisateur technique, un rallye à participation étrangère autorisée (NPEA) de compétition automobile de régularité et de vitesse dénommé :

### **20ème Rallye Cœur de France**

Ce rallye sera doublé par un rallye VHC dénommé :

### **2ème Rallye VHC Cœur de France**

Le présent règlement a été approuvé par la LSAC :

N° 025/2017 en date du 10/07/2017

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA :

N° 690 en date du 12/07/2017

#### **Comité d'Honneur**

M. François BONNEAU , Président Conseil Régional du Centre-Val de Loire  
M. Bruno RETAILLEAU, Président Conseil Régional de Bretagne Pays de Loire  
M. Maurice LEROY, Président Conseil Départemental du Loir et Cher  
M. Dominique LE MENER, Président Conseil Départemental de la Sarthe  
M. Nicolas DESCHAUX, Président FFSA  
M. Bernard DEMEUZOIS, Président de la Commission du Championnat de France FFSA  
M. Philippe SOULET, Coordinateur Promotion Marketing FFSA  
M. Jean Luc ROGER, Président Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire  
M. Patrick MORISSEAU, Président Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire  
M. Serge FAUVEL, Président ASA ACO PVL  
M. Pierre FILLON, Président ACO  
M. Pascal BRINDEAU, Maire de VENDÔME, Président Communauté de Communes Territoires Vendômois  
M. Jean-Claude SEGUINEAU, Maire de SAVIGNY SUR BRAYE  
M. Bernard BONHOMME, Maire de SOUGE  
M. Gérard MERY, Maire de BONNEVEAU  
M. Diego BORDIER, Maire de LA CHAPELLE GAUGAIN  
M. Jacques LACOCHE, Maire de BESSE SUR BRAYE  
M. Jean-Claude GERBAUD, Maire de CELLE  
M. Jean LEGER, Maire de SARGE SUR BRAYE  
M. Jean-Luc PELTIER, Maire de BAILLOU  
M. Yannick HALGRIN , Maire de RAHAY  
M. Bernard BONNEFOY, Maire de LA CHAPELLE HUON  
M. Maryline PILETTE, Maire de ST-GERVAIS DE VIC  
Mme Annie JUMERT, Maire de MAROLLES LES ST-CALAIS  
M. Claude BORDIER, Maire de NAVEIL  
M. Michel BIGUIER, Maire de VILLERABLE

## **Comité d'organisation**

Président d'Honneur :	Guy BOUCHER
Président :	Jean-François DUPAS
Vice-président :	Joël BLATEAU
Secrétaire :	Jean-Marie GAILLARD
Secrétaire Adjoint :	Bruno GOGUE
Conseiller Technique	Jean GALPIN
Responsable Commissaires :	Mickaël MEUNIER
Relations Officiels :	Jean-Marc SEGOUIN
Relations Pilotes :	Jean-Marie GAILLARD
Communication :	Jean-François DUPAS
Coordination Technique :	Michel HERVE
Responsable PC :	Annick SEGOUIN
Responsable Parcs fermés et regroupement Parc d'assistance	Jean-Marie GAILLARD Jacky DJABALI
ES Sougé / Bonneveau :	Benoît CATROUX
ES Bessé sur Braye :	Joël OUDART
ES Cellé	Cyril BEAUTRU
ES Savigny sur Braye :	Joël BLATEAU
ES Savigny sur Braye / Marolles les Saint Calais :	Joël BLATEAU
ES Sargé sur Braye :	Baptiste PAVEE

## **Permanence et secrétariat du rallye**

COEUR DE FRANCE ORGANISATION  
Minotaure  
2 rue César de Vendôme  
41100 VENDÔME  
Tél.: 00 33 (0)2 47 27 75 86  
E-mail : rallyecoeurdefrance@yahoo.fr  
(du Vendredi 22 septembre au samedi 30 septembre)

## **Organisateur technique**

COEUR DE FRANCE ORGANISATION  
Président : Jean François DUPAS

### **1.1P. OFFICIELS**

Observateur FFSA :	M. PLISSON Gérard
Collège des Commissaires Sportifs : Président :	M. CRESP Jean-Claude
Membres :	M. LIENERE Jean-François M. GUILLIER Gilles
Secrétaire du Collège :	M. ZYCH Fabien

Directeur de Course :	M. LAROULANDIE Michel	
Directeurs Adjointes :	Mme MARTIN Josy (rallye 2) M. DAUBIGNE Jannick (DC VHC)	
Adjointes à la DC :	Mme ZYCH Sylvie Mme MARTIN Michèle M. ROUGIER Hugues	
DC délégués ES :	M. COULET Christian M. POTHEAU Michel M. AUBERT Alain	
Délégué Inter ES	M. FRALIN Michel	
DC délégué vérifications administratives complémentaires :	Mme MARTIN Michèle	
Commissaire Sportif délégué à la Publicité	M. VAUCIEUX Xavier	
DC délégué véhicule tricolore :	M. AGOSTINIS Philippe	
Véhicule 000	M. MAILLARD Jean-Paul M. GUILLOU Yves	
Véhicule 00A	M. BATTE Pascal	
Véhicule 00B	M. TEXIER Gérard	
DC délégué véhicule damier :	M. COURTIN Jacques	
DC délégué aux parcs :		
Parc Fermé Vendôme	M. GUIBLAIN André	
Parc Regroupement SAVIGNY :	M. GOUGEON Narcisse	
Commissaire Technique Responsable :	M. BONNIN Christian	
Commissaire Technique Adjoint :	M. QUERRY Laurent	
Commissaires Techniques :	M. BOUQUET Jean-Guy M. TRICOTELLE Cédric M. DESBAIT Patrick M. LEFORT Daniel (Délégué VHC) M. TIPHAINE Romain M. JOUANNEAU Claude M. BERAU Régis	
Commissaire Technique Renault Responsable :	M. BLANCHOU Laurent	52852
Commissaire Technique Renault Adjoint :	M. MEVEL André	186089
Responsable Coordination Terrain :	M. Michel HERVE	
Commissaires Sportifs chargés Relations Concurrents :	M. BESSON Hervé M. ROUX Gilles Mme GUIBLAIN Nicole Mme LEMARCHAND Claudine	



Juges de Fait :	Mme ANNICOTTE Martine M. ANNICOTTE Yves M. JOUBERT Dominique M. BLANC Michel
Médecin chef :	Mme LESPIAUCQ Christine
Responsable Chronométrateurs Chronométrateurs :	Mme LAUNAY Karine LSAC et Ligues voisines
Président de la Commission Championnat de France FFSA Coordinateur Promotion Marketing FFSA	M. Bernard DEMEZOIS M. Philippe SOULET
Attachée de Presse FFSA :	Melle FORNASARI Flora
Chargés Relations Presse :	M. RULLIERE Clément M. FAYMAN François
Classements Informatique :	SOFT
Couverture Radio :	LVMC
Géolocalisation :	VDS Racing

Mesdames et Messieurs les Commissaires des Associations Sportives Automobiles affiliées à la FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE.

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le **20ème Rallye Cœur de France** compte pour :

- ✓ Le Championnat de France des Rallyes 2017.
- ✓ Le Championnat de France des Rallyes Team.
- ✓ Le classement Promotion Trophée Michelin.
- ✓ Le championnat de France des Rallyes Féminin.
- ✓ Le Trophée CLIO R3T France (Coupe de Marque).
- ✓ Le Trophée IGOL.
- ✓ La Coupe de France des Rallyes 2017 coefficient 4.
- ✓ Le Trophée Handirally.
- ✓ Les Championnats des Rallyes de la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire.
- ✓ Les Championnats des Rallyes de l'Automobile Club de l'Ouest.
- ✓ Les Challenges des Rallyes de l'ASA ACO Perche - Val de Loire.

### **1.3 P. VERIFICATIONS**

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site Internet [www.rallyecoeurdefrance.org](http://www.rallyecoeurdefrance.org) pour prendre connaissance :

- De la confirmation de leur engagement,
- De leur heure de convocation aux vérifications techniques, ainsi qu'aux différentes obligations auxquelles ils seraient soumis.

Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

**1.3.1P.** Les vérifications administratives auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire le vendredi 22 septembre 2017 de 17h00 à 21h00, le samedi 23 septembre 2017 de 8h00 à 12h00, le mardi 26 septembre 2017 de 17h00 à 21h00, le mercredi 27 septembre 2017 de 8h00 à 12h00 au Minotaure, 2 rue César de Vendôme, 41100 VENDÔME

Tél.: 00 33 (0)2 47 27 75 86

Des vérifications administratives complémentaires éventuelles auront lieu le jeudi 28 septembre 2017 de 14h à 16h au Minotaure.

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire.
- Licence valable pour l'année en cours.
- Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture.

Au moment du retrait des Road-Books aux vérifications administratives, le concurrent sera informé des obligations auxquelles il sera soumis (marquage, horaires de convocation, etc...) **et se verra remettre un kit permettant la géolocalisation comprenant un boîtier et ses accessoires (câbles, antennes, etc...).**

Pour 15€ à régler à la société VDS (système de géolocalisation) lors des Vérifications Administratives, le concurrent pourra être suivi par son assistance tout au long du rallye.

Un carnet de bord spécifique pour les vérifications techniques et rejoindre le parc fermé sera remis aux vérifications administratives.

Les vérifications administratives complémentaires auront lieu suivant l'heure de convocation précisée sur le site internet [www.rallyecoeurdefrance.org](http://www.rallyecoeurdefrance.org)

Les vérifications techniques se dérouleront au même endroit le jeudi 29 septembre 2017 de 16h00 à 22h00. Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc., ...) avant de passer aux vérifications techniques.

A l'issue des vérifications techniques, les voitures devront être placées en parc fermé de départ.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Concession CITROEN

71 Route de Paris

St-Ouen

41100 VENDÔME

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

Les véhicules de reconnaissance, d'assistance ou véhicules des ouvriers, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur ne seront, en aucun cas, considérés comme participant au **20ème RALLYE CŒUR DE FRANCE**. Ils ne sont pas couverts par l'assurance RC de l'organisateur et restent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION**

**3. 1.5P.** Toute personne qui désire participer au **20ème Rallye Cœur de France** doit adresser par courrier la demande d'engagement **dûment complétée**, avant le lundi 18 septembre 2017 à minuit (cachet de la poste faisant foi). Les pilotes inscrits au Championnat de France, au Trophée Michelin et aux coupes de marques bénéficient d'une priorité d'engagement valable jusqu'au **11 septembre 2017** à minuit.

Bulletin d'engagement à adresser à:

**Jean-Marie GAILLARD**

**Cœur de France Organisation**

**Le Bois Thierry**

**41100 MAZANGE**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **140 équipages maximum**. Ce nombre pourra être augmenté en fonction des engagements du rallye VHC (160 voitures sur l'ensemble des 2 rallyes).

**3.1.11P.** Les droits d'engagements sont fixés :

- **1000 €** avec la publicité facultative des organisateurs. Une somme forfaitaire obligatoire fixée à **50€ sera à rajouter pour le système de géolocalisation**.
- 2000 € sans la publicité facultative des organisateurs

Des conditions particulières sont offertes :

- **800 €** pour un équipage dont le pilote ou le copilote est licencié à la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire. (sauf ceux engagés en Championnat de France et ceux du Trophée Michelin). Une somme forfaitaire obligatoire fixée à **50€ sera à rajouter pour le système de géolocalisation**.
- **900 €** pour la coupe de marque RENAULT. Une somme forfaitaire obligatoire fixée à **50€ sera à rajouter pour le système de géolocalisation**.  
(Tarif avec la publicité facultative, doublé sans celle ci)

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- du montant des droits d'engagement : Chèque ou virement (Justificatif d'exécution obligatoire) au nom de  
**Coeur de France Organisation**  
**Banque : Crédit Mutuel, 41 MONTOIRE**  
**RIB : 10278 37420 00010671701 45 EUR**  
**IBAN : FR76 1027 8374 2000 0106 7170 145**  
**BIC : CMCIFR2A**

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif d'exécution du virement sera envoyé au Secrétariat du Rallye avant la date de clôture des engagements.

Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus, lors des vérifications un versement en espèces à titre de caution sera demandé.

- de la photocopie des licences des deux membres d'équipage et du concurrent.
- de la photocopie des permis de conduire des deux membres d'équipage.
- de l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.
- 1 photo d'identité des deux membres d'équipage.
- du formulaire « Parc Assistance ».
- du formulaire « Ouvreur ».
- du formulaire « Fiche de Reconnaissance ».
- du formulaire « shakedown »

**Les demandes incomplètes seront placées en liste d'attente jusqu'à régularisation.**

Les forfaits doivent être déclarés par écrit (courrier ou mail : jean-marie.gaillard@wanadoo.fr). Les droits d'engagement seront remboursés avec une retenue de :

- 30% pour les demandes reçues à plus de 8 jours de la date des vérifications techniques.
- 50% pour les demandes reçues à moins de 8 jours de la date des vérifications techniques.

### **3.2P EQUIPAGES**

Conforme au règlement standard FFSA

**3.2.6.** Des contrôles **antidopage et/ou d'alcoolémie** pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

**3.2.9.** Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

### **3.3P ORDRE DES DEPARTS**

**3.3.1.** La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur *et proposée au Président de la Commission Championnat de France des Rallyes pour validation.*

Pour la 1<sup>ère</sup> étape, le rallye « VHC » partira devant le rallye « moderne ».

**3.3.2.** Le départ de la 2ème étape sera donné dans l'ordre du classement général provisoire (hors pénalités) à l'issue de la dernière ES courue de la 1<sup>ère</sup> étape dans les conditions définies à l'article 3.3.1. du règlement standard des rallyes. Le rallye « moderne » partira devant le rallye « VHC »

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P VOITURES AUTORISEES**

Conforme au règlement standard FFSA

#### **4.1.2P VITRES**

Conforme au règlement standard FFSA

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA

Le stationnement et l'assistance des voitures sont **strictement interdits** en dehors du parc d'assistance indiqué au carnet d'itinéraire.

Le parc sera situé au Quartier ROCHAMBEAU à VENDÔME (Ouverture Mercredi soir 20h00)

**4.3.2.3P.** Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conforme aux normes hydrocarbures.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- **de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.**
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- le piquetage est interdit.

#### **REFUELING**

- Le Parc Assistance est situé dans un site historique de la Ville de Vendôme, **TOUT REFUELING EST INTERDIT DANS LE PARC ASSISTANCE.**

- une zone de refueling sera mise en place à la sortie du Parc Assistance pour ceux n'utilisant pas de carburant du commerce.

- Pour les autres concurrents, le refueling se fera sur le routier au Centre Leclerc de Vendôme (3,5km du Parc Assistance)

Les concurrents devront prévoir leur carburant avant les vérifications Techniques et leur mise en Parc Fermé. Cet article s'appliquera du Mercredi 27 Septembre à 20h00 à la fin du rallye.

Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

#### **4.4. : Géolocalisation**

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA.

Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book de chaque rallye.

Une caution de 300€ sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc, ...), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé par la FFSA.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org) et sur le site de chaque rallye comptant pour le CFR.

Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation, dès la remise du kit (pour les reconnaissances), et lors des vérifications techniques avant chaque rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation lors des reconnaissances et pendant toute la durée du rallye.

Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes :

- 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate,
- 2ème infraction : 200€
- 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanction à la FFSA.

#### **4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mm x 110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

### **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

Conforme au règlement standard FFSA

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le **20ème Rallye Cœur de France** représente un parcours de 503,750 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections. Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur de 192,880 km.

Les épreuves spéciales sont :

#### 1ère étape

- ES 1- 4	Sougé / Bonneveau	(9,800 km)
- ES 2 - 5	Bessé sur Braye	(23,400 km)
- ES 3 - 6	Cellé	(14,880 Km)
- ES 7	Super Savigny	(1,500 Km)

#### 2ème étape

- ES 8 - 10	Sargé sur Braye	(25,300 km)
- ES 9 - 11	Savigny sur Braye	(22,310 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "ITINERAIRE".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation FFSA et du code de la route.

#### 3 passages maximum par ES

Le carnet d'itinéraire ainsi que le système « Tracking » seront mis à disposition des concurrents lors des vérifications administratives préliminaires à compter du vendredi 22 septembre 2017 suivant le programme ci-dessus.

**6.2.6P.** Les pilotes pourront choisir leur(s) jour(s) de reconnaissances (le panachage week-end et semaine est interdit) :

1<sup>ère</sup> session : samedi 23 et dimanche 24 septembre 2017

2<sup>ème</sup> session : Mercredi 27 et jeudi 28 septembre 2017

	1 <sup>ère</sup> session		2 <sup>ème</sup> session	
	Samedi 23/09	Dimanche 24/09	Mercredi 27/09	Jeudi 28/09
<b>ES 1-4</b> Sougé / Bonneveau	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
<b>ES 2-5</b> Bessé sur Braye	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
<b>ES 3-6</b> Cellé	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
<b>ES 7</b> Super Savigny	18h-20h à pied uniquement	18h-20h à pied uniquement	18h-20h à pied uniquement	14h-16h à pied uniquement
<b>ES 8-10</b> Sargé sur Braye	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
<b>ES 9-11</b> Savigny sur Braye	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
<b>Shakedown</b>	19h-20h	19h-20h	19h-20h	xxxxxxxxxxxxxxxxxx

Il sera remis à chaque équipage :

- un seul carnet d'itinéraire (possibilité d'obtenir des exemplaires supplémentaires au prix de 30€ chacun (+ frais d'envoi) sur réservation avant le 15 septembre 2017.



- une fiche de reconnaissance (en l'absence de contrôleur, le concurrent remplira lui-même, au crayon à bille, ses heures de passages). Cette fiche sera obligatoirement rendue **au plus tard** à l'entrée des vérifications techniques (fin à 22h).
- un autocollant avec la mention "reconnaissance" et un numéro d'ordre. **Le port de cet autocollant sur les véhicules de reconnaissance est obligatoire. Il devra impérativement être retiré à l'issue des reconnaissances.**

### **6.3P. CARNET DE CONTROLE**

Conforme au règlement FFSA

### **6.4P. CIRCULATION**

**6.4.1P.** Pendant toute la durée du rallye en dehors des ES, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions règlementant la circulation en France. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces dispositions se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

- 1ère infraction : une pénalité en espèce de 160€
- 2ème infraction : une pénalité en temps de 5mn
- 3ème infraction : exclusion

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.1P. DEPART**

Conforme au règlement standard FFSA

#### **7.1.9. OUVREURS**

Les ouvreurs seront autorisés pour les seuls équipages engagés au Championnat de France.

Seuls des véhicules de série seront autorisés (pneumatiques et niveau d'équipement maximum conformes aux articles 6.2.2 et 6.2.3 du Règlement Standard des Rallyes).

Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvreur auprès de l'organisateur en remplissant une feuille d'engagement spécifique où ils devront mentionner le type, modèle et N° d'immatriculation du véhicule ouvreure, ainsi que les noms des personnes qui seront à bord. Ces renseignements devront être fournis au plus tard lors des vérifications administratives.

Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Les conducteur et passager des véhicules ouvreurs devront être titulaires et porteurs d'une licence délivrée par la FFSA (pratiquant ou encadrement et en possession d'une pièce d'identité).

Les véhicules utilisés par les ouvreurs seront identifiés comme tels et devront notamment comporter 4 autocollants portant le N° de la voiture de course pour laquelle ils officient (20 x 10 cm – Fond Noir – Numéros de couleur Jaune Citron – Pantone Yellow – Police Folio Bold Cond. – Hauteur des chiffres 8,6 cm) sur le pare-brise avant en haut à droite, sur la lunette arrière en haut au centre et sur les 2 vitres latérales arrières vers l'avant, ainsi qu'un panneau (50 x 70 cm - identique aux panneaux de portières), apposé de manière visible sur le capot avant et portant également le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient, le tout fourni par l'organisateur.

Cette identification donnera lieu à un droit de 160 € perçu par l'organisateur.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.

Les ouvreurs seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvreure à l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera l'exclusion.

#### **7.3.16. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2**

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié **par écrit\*** à un Chargé des Relations avec les Concurrents, à l'aide du document figurant dans le carnet d'itinéraire son intention de réintégrer le Rallye;

- Avoir soumis avec succès sa voiture au Contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

\* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de **5 minutes**,
- pour l'étape non terminée, **d'une pénalité de 3 heures**.
- Ils ne pourront **prétendre à aucun prix ni attribution de points**, sauf les Points de Bonus de départ.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

#### **7.5.17.4. SECURITE DES CONCURRENTS**

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le Collège des Commissaires Sportifs.

#### **7.5.20P. Séance d'essai (shakedown) :**

**Organisée sous réserve d'un minimum de 20 inscrits**

Frais de participation : 150 € par voiture.

Les organisateurs ont prévu une séance d'essai, sur route fermée sécurisée, le jeudi 28 septembre 2017 de 10h à 12h30, réservée uniquement aux concurrents engagés sur le Championnat de France des Rallyes et le Trophée Clio R3T France et de 12h30 à 15h aux autres concurrents. Le parcours est le reflet parfait des spéciales du rallye. Le lieu sera communiqué aux concurrents avec la confirmation d'engagement et le règlement.

Pour y participer, les concurrents devront en faire la demande à l'aide du bulletin d'engagement et avoir acquitté les frais de participation auprès de l'organisateur (Chèque supplémentaire de 150€ à l'engagement). Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance, et éventuellement, après accord du Directeur de Course délégué à la base d'essais le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien, licencié, nominativement désigné dans la feuille d'engagement au Shakedown. Il est important de satisfaire aux vérifications administratives et de récupérer pour apposition, les numéros d'identification. La présentation du macaron d'identification au Directeur de Course du départ est impérative.

Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Tout essai privé est INTERDIT, même avec l'accord des Maires des communes concernées dans le département du Loir-et-Cher et les départements limitrophes.

Reconnaisances autorisées (article 6.2.6P)

#### **7.6P. PARC FERME**

Conforme au règlement standard FFSA

### **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS**

Conforme au règlement standard FFSA

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement du Championnat de France des Rallyes

## ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Au terme du rallye, et afin de faciliter la gestion des ordres de passage (obligatoire) sur le podium d'arrivée, il sera mis en place un parc de repositionnement (régime parc fermé) de 25mn en amont de ce podium. Entre le parc de repositionnement et le podium, les voitures seront en régime de parc fermé.

Pour tous les concurrents, **sauf ceux** inscrits au Trophée Michelin et ceux inscrits au Trophée Clio R3T France, les prix suivants sont attribués.

		1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
<b>Classe</b>	de 1 à 3 partants	25%E	-	-
	de 4 à 5 partants	50%E		-
	de 6 à 10 partants	1E		
	11 et Plus partants	1E	50%E	25%E
<b>Féminin</b>	de 1 à 3 partants	50%E	-	-

(E = montant de l'engagement réellement payé, limité à **1 000 €**).

Sont considérés comme partant, tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye.

Les concurrents du Trophée Michelin ainsi que ceux inscrit au Trophée Clio R3T France ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe.

Les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

Les prix en espèces seront envoyés par courrier dans un délai de 5 jours après la parution du classement officiel définitif sauf vérifications finales en cours. Le prix pourra être versé par virement sur compte bancaire (joindre un R.I.B. avec la demande d'engagement en précisant ce choix).

### **CLASSEMENT PROMOTION « MICHELIN » et TROPHEE CLIO R3T FRANCE**

Conformément au règlement de ces trophées.

#### **10.2P : COUPES**

La remise des prix se déroulera le samedi 30 septembre 2017 sur le podium d'arrivée à partir de 16h55.

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée :

- Les 3 premiers équipages du classement Général, + le premier du classement Team
- Les 3 premiers équipages du Trophée Michelin,
- Les 3 premiers équipages du «Trophée Clio R3T France».
- Les 3 premiers équipages du classement « Pilotes régionaux »,
- Le premier équipage féminin,
- Les vainqueurs de chaque Classe,
- 4 commissaires de route

Les coupes ne sont pas cumulables.

#### **10.3P : PRESENCE EN SALLE DE PRESSE :**

Les 3 premiers du classement général, les 3 premiers du classement du Trophée Michelin et le 3 premiers des coupes de marque doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en salle de presse immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le podium.



**20<sup>e</sup> Rallye  
Cœur de France**  
Vendôme, Région Centre Val de Loire  
28 – 30 septembre 2017



N°
----

**Réservé à l'organisation / Reserved for the organisation**

Date de réception :		N° d'ordre :
Choix reconnaissances	Groupe/Classe	Paiement

**FORMULAIRE D'ENGAGEMENT / ENTRY FORM**

	<b>CONCURRENT ENTRANT</b>	<b>PILOTE 1st DRIVER</b>	<b>COPILOTE CO-DRIVER</b>
Nom du Team (s'il y a lieu) <i>Team name (if applicable)</i>			
Nom <i>Surname</i>			
Prénom <i>1st name</i>			
Préciser si priorité FIA/FFSA <i>Specify if priority FIA/ASN</i>			
Date de naissance <i>Date of birth</i>			
Lieu de naissance <i>Place of birth</i>			
Nationalité <i>Nationality</i>			
Adresse <i>Address</i>			
Tel. (GSM – portable - mobile)			
email			
Adresse pendant le rallye <i>Address during the rally</i>			
N° licence – Licence N°			
Code ASA + Nom Team			
Permis de conduire N° <i>Driving licence N°</i>			
Délivré le <i>Date of issue</i>			
Délivré à <i>Country of issue</i>			

Team Manager Coordinateur	Adresse e-mail <i>Mail address</i>
N° Tél fixe (pro) <i>Phone N° (business)</i>	N° tél portable <i>Cell phone N°</i>



20<sup>e</sup> Rallée  
**Cœur de France**  
Vendôme, Région Centre Val de Loire  
28 – 30 septembre 2017



**Description de la voiture / Description of the car**

Marque <i>Make</i>		Modèle (nom commercial) <i>Model</i>	
Type <i>case D2 du Certificat d'immatriculation</i> Registration N°		Cylindrée (cm <sup>3</sup> ) <i>Cubic capacity (cc)</i>	
Année de construction <i>Year of manufacture</i>		Couleur principale <i>Predominant color</i>	
Groupe / Classe <i>Group / Class</i>		Pays d'enregistrement <i>Country of registration</i>	
N° fiche d'homologation <i>Homologation N°</i>		N° passeport technique <i>Tech. Passport N°</i>	

**Droits d'engagement** (Tracking compris) / *Entry fee*

**Une demande incomplète ou non accompagnée des droits d'engagement ne sera pas prise en considération.**  
*An incomplete form or without the rights of commitment will not be considered*

Championnat de France	1050 €	<input type="checkbox"/>	Plaque ouvreur	160 €	<input type="checkbox"/>
Trophée Clio R3T	950 €	<input type="checkbox"/>	Surface supplémentaire assistance :		
Licencié de la Ligue du Centre	850 €	<input type="checkbox"/>	..... m <sup>2</sup> x 8 € =	€	<input type="checkbox"/>
Séance d'essais (shakedown)	150 €	<input type="checkbox"/>	Plaque d'assistance supplémentaire :		
			..... x 180 € =	€	<input type="checkbox"/>
			Road book supplémentaire : ..... x 30 € =	€	<input type="checkbox"/>
			<b>TOTAL :</b>		

**Informations détaillées pour le paiement / Payment mode details**

Chèque à libeller à l'ordre de / *Cheque should be made payable to* : **Cœur de France Organisation**  
à adresser avec l'engagement à : **Cœur de France Organisation, JM Gaillard, Le Bois Thierry, 41100 MAZANGE**

Virement au nom de / *Transfer in the name of* : **Cœur de France Organisation**

Banque : **Crédit Mutuel,**

Domiciliation : **CM MONTOIRE, 12 rue Saint Denis, BP11, 41800 Montoire sur le Loir**

RIB : **10278 37420 00010671701 45 EUR**

BIC : **CMCIFR2A**

IBAN : **FR76 1027 8374 2000 0106 7170 145**

**Informations complémentaires / Additional Information**

Championnat de France	<input type="checkbox"/>	Trophée Michelin	<input type="checkbox"/>
Trophée Clio R3T	<input type="checkbox"/>	Championnat Team	<input type="checkbox"/>
Inscription challenge HandiRally	<input type="checkbox"/>		

**Choix reconnaissances / Practise**

<b>Session 1</b> samedi 23 et dimanche 24 septembre 2017 <input type="checkbox"/>	<b>Session 2</b> mercredi 27 et jeudi 28 septembre 2017 <input type="checkbox"/>
---	--





20<sup>e</sup> Rallye  
**Cœur de France**  
Vendôme, Région Centre Val de Loire  
28 – 30 septembre 2017



**Déclaration de décharge de responsabilité / Declaration of indemnity :**

J'accepte sans réserve les termes du règlement du **Rallye Cœur de France Vendôme, Région Centre Val de Loire** notamment les dispositions relatives aux assurances dont j'ai compris la description ainsi que la portée des garanties. J'ai bien noté qu'il m'appartient de souscrire toute assurance individuelle complémentaire que je jugerais utile concernant ma personne et mes biens. Je dégage l'organisation du **Rallye Cœur de France Vendôme, Région Centre Val de Loire**, ses représentants et personnels de toute responsabilité pour tous dommages corporels, matériels ou autres pouvant survenir à ma personne et/ou à mes biens et qui ne seraient pas indemnisés par les assurances souscrites par l'organisateur à l'occasion du **Rallye Cœur de France Vendôme, Région Centre Val de Loire**

*I accept without reserve the terms of the **Rallye Cœur de France Vendôme, Région Centre Val de Loire** and in particular its insurance provisions and scope of coverage. I understand that I should take out any additional insurance that I consider appropriate covering my own personal injuries and property damage. I hereby agree to indemnity and hold harmless the **Rallye Cœur de France Vendôme, Région Centre Val de Loire** organisation, its representatives and staff for any liability in respect of personal injury, property and damage suffered by me, and which would not be covered by insurance taken out by the **Rallye Cœur de France Vendôme, Région Centre Val de Loire** organisation.*

**Reconnaissance et accord / Acknowledgement and agreement :**

*Par ma signature, je déclare que toutes les informations contenues sur ce bulletin d'engagement sont correctes. En outre, je reconnais et approuve intégralement les termes et conditions de la décharge ci-dessus et j'accepte tous les termes et conditions liés à ma participation à cette épreuve.*

*By my signature, I declare that all the information contained on the entry form is correct and that I acknowledge and agree in full to the terms and the conditions of the above indemnity and that I accept all the terms and conditions relating to my participation in this event.*

**Documents à inclure dans l'envoi / Documents to be included in the letter sending**

Photocopies à joindre / photocopies to be attached :

- Permis de conduire et licences pour le pilote et le copilote / driving licences and licences (for pilot and copilot)
- Page 1 de la fiche d'homologation / Page 1 of listing approval
- Carte grise (si applicable) / vehicle registration document (if applicable)
- Attestation de l'autorisation du propriétaire de conduire la voiture / Certificate of the authorization of the owner to drive the car
- 1 photo d'identité du pilote et du copilote / 1 passport photo of the driver and the co-driver
- formulaire « Parc Assistance »
- formulaire « Ouvreur »
- formulaire « Fiche de reconnaissances »
- formulaire « Shakedown »

<b>Timbre ASN (1)</b> <i>ASN Stamp (1)</i>	<b>Signature du concurrent</b> <i>Signature of entrant</i>	<b>Signature du pilote</b> <i>Signature of 1st driver</i>	<b>Signature du copilote</b> <i>Signature of co-driver</i>
---	---	--	---

(1) ou une lettre de l'ASN du concurrent autorisant et approuvant l'engagement / or letter from the entrant's ASN authorising and approving the entry

**Date : ...../...../ 2017**

<b>À renvoyer à / To be sent to :</b>  <b>Cœur de France Organisation</b> <b>JM Gaillard</b> <b>Le Bois Thierry</b> <b>41100 MAZANGE</b>	<b>Avant / Before</b>  <b>Lundi / Monday 18.09.2017</b>  <b>Minuit / Midnight</b>
---	---





20° Rallye  
**Cœur de France**  
 Vendôme, Région Centre Val de Loire  
 28 – 30 septembre 2017



## PALMARES

Priorité FIA – FFSA : .....

Titre de tout championnat remporté <i>Championship title won</i>		Année <i>Year</i>	
---	--	----------------------	--

	Année	Rallye	Voiture	Groupe	Position au Class. Gén.	Place dans la classe	Nombre de classés
<b>International</b>							
<b>National</b>							
<b>Autre</b>							



20° Rallye  
**Cœur de France**  
Vendôme, Région Centre Val de Loire  
28 – 30 septembre 2017



## FICHE VÉHICULE ASSISTANCE

### Fiche à joindre au bulletin d'engagement

Afin d'organiser le mieux possible, pour la satisfaction de tous, le parc d'assistance et de définir votre emplacement, nous vous demandons de joindre à votre engagement cette fiche de renseignements dûment complétée.

#### VEHICULE D'ASSISTANCE UTILISÉ

Type de véhicule (fourgon, 19t, semi-remorque,...) : \_\_\_\_\_

Immatriculation : \_\_\_\_\_

Championnat TEAM    Nom du TEAM : \_\_\_\_\_

Nom du responsable sur place : \_\_\_\_\_

N° de portable : \_\_\_\_\_

Trophée Michelin     Trophée Clio R3T     HandiRally

Assistance individuelle

Assistance groupée → Nom des équipages : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

#### EMPLACEMENT

Longueur et largeur (tout compris – véhicule, bâche, structure...) \_\_\_\_\_ m x \_\_\_\_\_ m soit \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Merci, si possible, de joindre un plan (même schématique) coté, indiquant bien l'entrée et la sortie des voitures.

**!!! Toute surface supplémentaire à celle prévue par le règlement sera facturée 8 € le m<sup>2</sup> !!!**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

Réservé à l'organisateur	
N°	



20<sup>e</sup> Rallye  
**Cœur de France**  
Vendôme, Région Centre Val de Loire  
28 – 30 septembre 2017



## FICHE OUVREURS

Au moment de leur inscription, les équipages devront faire connaître à l'organisateur, à l'aide de la présente, les coordonnées de la voiture et des personnes dont ils se serviront en qualité d'ouvreur.

Un jeu de panneaux de portières et une plaque de rallye leur seront délivrés lors des vérifications et devront être apposés pendant toute la durée de l'épreuve.

**Joindre un chèque de 160 € en retournant cette fiche "Ouvreur"**

**Le Concurrent est responsable de ses ouvreur.**

**Prendre connaissance de l'article 7.1.9 du règlement relatif aux ouvreur ...**

### 7.1.9 Ouvreur

Les ouvreur seront autorisés pour les seuls équipages engagés au Championnat.

Seuls des véhicules de série seront autorisés (pneumatiques et niveau d'équipement maximum conformes aux articles 6.2.2 et 6.2.3 du Règlement Standard des Rallyes).

Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvreur auprès de l'organisateur en remplissant une feuille d'engagement spécifique où ils devront mentionner le type, modèle et N° d'immatriculation du véhicule ouvrier, ainsi que les noms des personnes qui seront à bord. Ces renseignements devront être fournis au plus tard lors des vérifications administratives.

Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Le conducteur et passager des véhicules ouvreur devront être titulaires et porteurs d'une licence délivrée par la FFSA (pratiquant ou encadrement et en possession d'une pièce d'identité).

Les véhicules utilisés par les ouvreur seront identifiés comme tels et devront notamment comporter 4 autocollants portant le N° de la voiture de course pour laquelle ils officient (20 x 10 cm) sur le pare-brise avant en haut à droite, sur la lunette arrière en haut au centre et sur les 2 vitres latérales arrières vers l'avant, ainsi qu'un panneau (50 x 70 cm - identique aux panneaux de portières), apposé de manière visible sur le capot avant et portant également le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient, le tout fourni par l'organisateur.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.

Les ouvreur seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvrier à l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera l'exclusion.

**UN SEUL véhicule « Ouvreur » par voiture de course est accepté.**

**Ces véhicules « Ouvreur » doivent être couverts par leur propre assurance et chaque Concurrent est responsable sportivement de son ouvrier.**

**Dans le cas d'un arrêt, sur le parcours d'une E.S., justifié par un incident technique ou toute raison particulière à cet ouvrier, il lui est interdit de reprendre sa progression avant le passage du véhicule balai.**



20<sup>e</sup> Rallye  
**Cœur de France**  
Vendôme, Région Centre Val de Loire  
28 – 30 septembre 2017



### FICHE OUVREURS

#### Fiche à joindre au bulletin d'engagement

	Concurrent	Ouvreur conducteur	Ouvreur copilote
Nom			
Prénom			
Adresse domicile			
Code postal			
Ville			
Tél. portable			
E-mail			
Adresse sur le rallye			
N° Permis de conduire			
Délivré le, par			
Licence N°			
Catégorie			
Code ASA			

#### Véhicule « ouvrier »

Marque : \_\_\_\_\_ Désignation commerciale : \_\_\_\_\_

Immatriculation : \_\_\_\_\_ Couleur : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

#### Signatures

Concurrent

Conducteur ouvrier

Copilote ouvrier

Réservé à l'organisateur	
N°	





20° Rallye  
**Cœur de France**  
Vendôme, Région Centre Val de Loire  
28 – 30 septembre 2017



## FICHE DE RECONNAISSANCES

### Fiche à joindre au bulletin d'engagement

Avant d'effectuer leurs reconnaissances, les équipages devront faire connaître à l'organisateur, à l'aide de la présente, la voiture dont ils se serviront pour ces reconnaissances. Des autocollants leur seront délivrés et devront être apposés, pendant toutes les reconnaissances, au milieu du pare-brise et sur chaque vitre latérale arrière.

Nom et prénom du Conducteur : _____
N° de portable : _____ N° de licence : _____
Nom et prénom du co-pilote : _____
N° de portable : _____ N° de licence : _____

#### VEHICULE UTILISE

Marque et modèle : \_\_\_\_\_

Couleur : \_\_\_\_\_

Immatriculation : \_\_\_\_\_

**IMPORTANT** : S'il s'agit d'un véhicule de location, indiquer les coordonnées du loueur.

Reconnaitances :	<input type="checkbox"/>	Session 1 : samedi 23 et dimanche 24 septembre – voir horaires sur règlement
Ou	<input type="checkbox"/>	Session 2 : mercredi 27 et jeudi 28 septembre – voir horaires sur règlement

Nous soussignés certifions avoir pris connaissance des conditions de limitation des reconnaissances, et nous engageons à les respecter scrupuleusement.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signatures

Concurrent

Pilote

Co-pilote

Réservé à l'organisateur

N°



20° Rallye  
**Cœur de France**  
Vendôme, Région Centre Val de Loire  
28 – 30 septembre 2017



**PARTICIPATION SHAKEDOWN**  
**SEANCE D'ESSAIS**

**Fiche à joindre au bulletin d'engagement**

Joindre un chèque de 150 € en retournant cette demande (suivant article 7.5.20 du règlement).

**Merci de prendre connaissance de l'article 7.5.20 du règlement particulier relatif à la séance d'essais**

Une séance d'essais sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le jeudi 28 septembre 2017 de 11h00 à 16h00 (11h à 13h réservé aux concurrents inscrits au Championnat de France ainsi qu'aux concurrents de la coupe Clio R3 – 13h à 16h pour tous les concurrents inscrits) .

Une inscription préalable, au plus tard lors de la récupération du road book, est obligatoire.

Les frais de participation sont fixés à 150 € par voiture.

Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture.

Éventuellement, après accord du Directeur de Course délégué à la base d'essais le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien, licencié, nominativement désigné.

Nom et prénom du Concurrent : _____
N° de portable : _____ N° de licence : _____
Nom et prénom du pilote : _____
N° de portable : _____ N° de licence : _____
S'il y a lieu, Nom et prénom du technicien ou ingénieur : _____
N° de licence : _____

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

	Signatures	
Concurrent	Pilote	Technicien

Réservé à l'organisateur	
N°	



# FICHE SPEAKER



N°

NOM :

PRENOM :

Voiture :

Groupe :

Classe :

ASA :

Ecurie :

PALMARES :

PARTENAIRES :

20<sup>e</sup> rallye Cœur de France

29 & 30 septembre 2017